

Conférence environnementale 2013

Table ronde n°5 – Éducation à l'environnement et au développement durable

Rapport des travaux menés dans le cadre de l'Espace National de Concertation pour l'EEDD

L'Espace national de concertation pour l'éducation à l'environnement et au développement durable

Les initiatives en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable sont nombreuses, diverses, portées par des acteurs d'horizons variés sur tout le territoire français.

Les enjeux relatifs à l'environnement et au développement durable nécessitent de rendre ces interventions plus nombreuses, plus partagées, plus cohérentes et plus efficaces.

S'appuyant sur les travaux du Grenelle de l'Environnement et de la Stratégie Nationale de Développement Durable, il est proposé, à l'initiative de la société civile organisée au sein du Collectif Français d'Education à l'Environnement vers un Développement Durable (CFEEDD), de constituer un lieu de dialogue et de travail partenarial entre les parties prenantes, visant à développer et à renforcer l'efficacité de l'éducation à l'environnement et au développement durable : l'Espace National de Concertation (ENC).

27 organismes issus de l'Etat, de collectivités territoriales, d'associations, de syndicats de salariés, d'entreprises, d'acteurs territoriaux organisés signent l'acte de naissance de l'ENC, le 29 octobre 2009, lors des 2^{es} Assises nationales de l'EEDD, à Caen. [✉ : Consulter le document-cadre pour un ENC - 2009](#)

Par cette démarche, ils affirment la nécessité de développer l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès de tous, tout au long de la vie en se basant notamment sur l'expérience accumulée par les acteurs de terrain et reconnaissent l'importance de travailler en coopération et en partenariat. Ils s'engagent à participer à la mise en place de l'ENC et à contribuer aux travaux dans un esprit de partage et de mutualisation.

L'Espace national de concertation pour l'éducation à l'environnement et au développement durable, se donne pour objectif de mettre en complémentarité et synergie les expertises et les compétences des diverses parties prenantes pour une démarche stratégique nationale concertée d'EEDD, en cohérence avec les dynamiques territoriales, du local à l'international.

Depuis cette date, de nouveaux participants ont rejoint la dynamique et s'associent aujourd'hui aux projets de contributions ou de réalisations de l'ENC, définis collégialement.

Sommaire

I) Introduction

Origine, objectifs, thèmes et modalités d'organisation du travail.
Élaboration du rapport des travaux préparatoires menés dans le cadre ENC

II) Constats et enjeux

III) Les propositions transversales à vocation structurante pour l'EEDD

IV) Les propositions pour différents champs d'action de l'EEDD

A) Éducation formelle, scolaire et supérieure

A – 1) De l'école au lycée

- *Enjeux*
- *Propositions*
- *Points d'attention, de débats, de divergences*

A – 2) L'EEDD pour les établissements d'enseignement supérieur

- *Enjeux*
- *Propositions*
- *Points d'attention, de débats, de divergences*

B) L'EEDD dans la formation de formateurs

- *Enjeux*
- *Propositions*
- *Points d'attention, de débats, de divergences*

C) L'EEDD à destination de tous les publics : dialogue territorial, EEDD et participation citoyenne

C – 1) Donner sa place à l'EEDD dans le champ des politiques territoriales et éducatives en vue de la transition écologique

- *Enjeux*
- *Propositions*
- *Points d'attention, de débats, de divergences*

C – 2) Promouvoir l'EEDD comme outil/moteur de la participation citoyenne et du dialogue territorial

- *Enjeux*
- *Propositions*
- *Points de vigilance, de débats, de divergences*

C – 3) ENC

- *Enjeux*
- *Propositions*
- *Points d'attention, de débats, de divergences*

D) L'EEDD en termes d'information et de sensibilisation, éducation citoyenne

D – 1) Citoyens, consommateurs, et grand public

- *Enjeux*
- *Propositions*
- *Points d'attention, de débats, de divergences*

D – 2) EEDD dans les entreprises et les organisations

- *Enjeux*
- *Propositions*
- *Points d'attention, de débats, de divergences*

V) Autres problématiques, pistes de propositions travaillées au fil des travaux des 5 groupes (GT)

VI) Liste des participants aux travaux préparatoires menés dans le cadre de l'Espace National de Concertation pour l'EEDD

I) Introduction

Origine, objectifs, thèmes et modalités d'organisation du travail

Le principe d'élaboration d'une contribution préparatoire à la Table ronde EEDD de la Conférence environnementale, via l'Espace National de Concertation pour l'EEDD (ENC), a été acté lors de la réunion « Bilan et perspectives des 3^e Assises EEDD » du 9 avril¹ réunissant au MEDDE² les participants du Groupe d'Organisation Assises, du Groupe des Organismes d'Assises en Territoires et ceux de l'ENC ainsi que le conseiller spécial du Cabinet du MEDDE, en charge de la Conférence environnementale et le Commissaire général au développement durable.

Cette inscription du sujet de l'EEDD à la Conférence environnementale 2013 est une opportunité dont ont souhaité se saisir les participants à l'ENC, ainsi que tous ceux (participants des GOA et GOAT³, membres d'autres structures et organismes publics et privés, acteurs territoriaux organisés, etc.) souhaitant s'associer à eux pour s'impliquer dans ce travail préparatoire.

Ce travail de contribution ne se substitue pas aux autres chantiers de l'ENC, déjà menés et en cours. Il en tient compte, peut permettre de les articuler, les compléter ou s'y adosser, etc...

De même, compte-tenu du calendrier comme des éléments spécifiques (*engagements pris par la sphère « État », feuille de route gouvernementale, lettres de cadrage ministérielles, etc.*) qui sont issus de la Conférence environnementale, ce travail, via l'ENC, n'a pas vocation et ne peut en aucun cas résumer l'exhaustivité et la richesse des travaux des Assises territoriales, ni des chantiers et ateliers du rassemblement national des 3^e Assises à Lyon, en mars dernier.

Les modalités de travail retenues comme les sujets approfondis s'inspirent cependant largement de la dynamique de celles-ci (*démarche apprenante, lien aux territoires, diversité des sphères d'acteurs, propositions thématiques partagées et axes transversaux, etc.*).

Ainsi, les réunions ENC, tenues les 23 avril et 14 mai, ont permis de dessiner 5 axes de travail à approfondir en petits groupes, sur une base de participation volontaire, ainsi que le calendrier et les différentes phases envisagées pour cette contribution préparatoire :

Axes de travail identifiés :

GT1 - Dialogue territorial, EEDD et participation citoyenne

GT2 - Éducation formelle, scolaire et supérieure

GT3 - Information, sensibilisation, éducation citoyenne

GT4 - Sensibilisation et acculturation par l'EEDD dans le monde du travail, aux enjeux environnementaux et du développement durable

GT5 - EEDD et développement de l'éducation à la biodiversité

Calendrier et étapes retenues pour ce travail

1^{ère} phase de travail en groupes **du 14 mai au 19 juin** : objectif = approfondir, pour chaque sujet/problématique de travail des groupes, les éléments de diagnostic (contexte, constats, freins et leviers) et identifier de premières pistes de propositions qui pourraient être proposées aux débats de la table ronde EEDD

- **Le 19 juin** : journée de travail en **plénière** : restitution de la première phase de travail des 5 groupes et ateliers d'approfondissement

2^{ème} phase de travail en groupes **du 19 juin au 10 juillet** : objectif = reprendre les premières pistes de propositions restituées par les GT le 19 juin après ateliers, les approfondir sur les conditions de leur faisabilité et leur mise en perspective des constats et freins déjà identifiés.

- **Le 10 juillet**, journée de travail en **plénière** : restitution de la deuxième phase de travail relative aux propositions /mesures ; puis quatre ateliers d'approfondissement et

¹ Réunion GOA-GOAT-ENC « Bilan et perspectives des 3^{èmes} Assises » - 9 avril 2013 – Hôtel de Roquelaure <http://www.assises-eedd.org/files/Pages/Fichiers/CR-GOA-9avril2013.pdf>

² Ministère de l'écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

³ Groupe d'organisation des 3^e Assises / Groupe des Organismes d'Assises Territoriales

d'identification de consensus ou dissensus ; puis temps de restitution et synthèse en plénière pour rechercher les complémentarités et propositions transversales à tous les GT.

3^{ème} phase de travail : production d'un « rapport d'étape » permettant l'assemblage et l'harmonisation des travaux des GT dans un projet de contribution préparatoire ENC unique **puis diffusion** de ce « rapport d'étape » **du 18 juillet au 30 août**, à tous les participants aux travaux préparatoires pour recueillir les observations.

- **Le 11 septembre de 10h à 13h** (*inscription préalable à faire sur <http://www.doodle.com/4yu3fnm6kdmirezp>*) : en **plénière** pour présentation du rapport finalisé des travaux, contribution de l'ENC et échanges et discussion sur les suites à donner au vue des informations actualisées relatives à la Conférence environnementale des 20 et 21 septembre.

Modalités de travail retenues

L'organisation du travail en cinq groupes a été retenue pour des raisons d'efficacité et de facilitation des échanges en s'appuyant notamment sur des listes de diffusion spécifiques à chacun de ces groupes et une organisation des travaux définie au sein de chacun d'eux, en cohérence avec les étapes prévues collectivement.

Tous les participants se sont cependant accordés sur le fait qu'il y avait perméabilité entre les problématiques et constats de ces 5 GT. Les échanges et discussions ont ainsi progressivement fait apparaître que certains sujets/enjeux/propositions avaient une entrée dans plusieurs GT ou bien étaient des enjeux/propositions transversaux structurants pour l'ensemble des champs d'actions et des acteurs de l'EEDD.

Un document unique de contribution ENC faisant rapport des travaux a été ensuite réalisé. Il a vocation à réunir l'ensemble de ces travaux préparatoires afin de les diffuser largement en amont de la conférence environnementale et permettre le plus d'échanges possibles avec les représentants des diverses organisations, instances et structures qui participeront aux débats des différentes tables rondes de la Conférence environnementale les 20 et 21 septembre 2013.

Élaboration du rapport des travaux préparatoires menés dans le cadre ENC

La structuration de ce présent document et les éventuelles reformulations et précisions des propositions recueillies le 10 juillet qui y figurent, ont été préparées le 11 juillet par un petit groupe réunissant les facilitateurs/animateurs des GT disponibles, l'équipe d'organisation des 3^e Assises de l'EEDD et les animateurs/secrétaires ENC.

Ce travail rédactionnel s'est appuyé sur les propositions restituées par les 4 ateliers tenus le 10 juillet et les propositions transversales discutées lors de la plénière de la veille, 10 juillet. Pour organiser la trame de ce document, ce groupe a fait le choix de partir du schéma du 1^{er} document de travail⁴ « Constats/objectifs » en 4 parties (« *sous-thèmes* »), diffusé par le Cabinet du MEDDE en interministériel et à tous les membres du « groupe ad hoc préalable au CNTE⁵ » en vue de leur réunion du 2 juillet.

Ce rapport reprend cependant clairement les problématiques (intitulés) des groupes GT1 à GT 4 et vise bien à rendre compte des travaux préparatoires, menés dans le cadre ENC ainsi que des propositions structurantes partagées qui en ont émergé.

Ce document a encore évolué au regard de tous les retours faits par les participants, pour le 9 septembre au plus tard en vue de disposer d'une version finalisée lors de la plénière ENC du 11 septembre.

⁴ daté du 28/06/2013

⁵ CNTE : Conseil National de la Transition Écologique

II) Constats et enjeux

L'éducation à l'environnement et au développement durable doit apporter une contribution renouvelée et renforcée pour faire plus amplement partager, par tous les citoyens, l'opportunité de la transition écologique. Prendre conscience de notre place au cœur de la biodiversité, réfléchir à de nouvelles manières de produire et partager équitablement les ressources en eau et en énergie, trouver de nouvelles voies afin de vivre en meilleure santé, inventer de nouvelles façons de produire qui tiennent compte des cycles du vivant et de la matière, trouver des solutions pour diminuer nos émissions de gaz à effets de serre... L'EEDD vise à donner à tous la capacité d'agir, à permettre l'apprentissage des connaissances et des compétences nécessaires à l'implication effective de chacun dans la recherche de solutions pour répondre ensemble aux défis pour l'avenir.

La réussite d'une telle politique d'éducation et de formation à l'environnement et au développement durable, répondant aux enjeux de la transition écologique, implique de mener dans la durée, de façon itérative, cohérente et convergente, une triple démarche :

- une action volontariste de l'État, inscrite explicitement dans les politiques publiques d'éducation et de formation, d'information, de jeunesse, comme dans celles de l'environnement, du développement durable, de l'aménagement du territoire, etc...
- un développement plus concerté, suivi et valorisé, de projets multi-partenariaux impliquant ensemble tous les acteurs publics (État, collectivités, EP) la diversité des acteurs de la société civile (associations, entreprises, familles, etc.) et le monde de la recherche,
- la prise en compte de l'expérience des mouvements associatifs qui mènent depuis des dizaines d'années des actions de découverte, d'éducation et de formation à l'environnement et au développement durable.

III) Les propositions transversales à vocation structurante pour l'EEDD

La restitution des travaux d'approfondissement des pistes de propositions de chaque GT et le croisement des réflexions entre les groupes, lors de la plénière du mercredi 10 juillet, ont mis en évidence des propositions transversales à tous les axes de travail. Chacune d'elles est reprise, précisée et détaillée, au regard des divers champs d'action de l'EEDD, dans chacun des chapitres (A ; B ; C ; D) qui constituent le chapitre IV de ce document.

- Systématiser l'intégration d'un volet d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) dans les politiques publiques nationales et territoriales comme dans les stratégies et démarches de développement durable des organismes publics et privés
- Promouvoir et renforcer l'EEDD comme outil/moteur de la participation citoyenne et du dialogue territorial
- Renforcer les moyens (compétences, ressources humaines et financières, etc...) pour le développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable
 - développer les offres de formation pluri-acteurs dans les territoires (*par ex : ouverture de sessions de formation à destination des enseignants des agents des collectivités et des services de l'État, des acteurs associatifs, de syndicats et des entreprises*) pour une culture commune partagée
 - favoriser la création de projets EEDD multi-partenariaux
 - réorienter ou élargir des financements publics et privés vers le soutien aux projets d'EEDD et vers les réseaux spécialisés de l'EEDD, (*par ex : 1% culturel et paysage, pourcentage sur la rénovation du bâti, sur les projets d'aménagement, taxe sur l'urbanisation des friches, dotation d'un fond spécifique EEDD, etc...*)
- Mettre en place, en lien avec les territoires et en impliquant l'ensemble des parties prenantes, une instance « Observatoire / apprenant » pour coordonner/animer l'observation précise des pratiques d'EEDD (*en termes quantitatifs et qualitatifs*), dans l'objectif de percevoir les innovations et de contribuer à une vision prospective (« rendre visible et rendre efficace »)

IV) Les propositions pour différents champs d'action de l'EEDD

Point d'attention concernant les travaux du GT5 relatif à « l'EEDD et le développement de l'éducation à la biodiversité »

Bien que cette problématique ait fait l'objet de premières mesures issues de la table ronde « Biodiversité » de la Conférence environnementale 2012, un travail spécifique a été jugé nécessaire au regard du contexte actuel qui en est issu (*perspectives de la loi-cadre biodiversité créant notamment une Agence française de la biodiversité ayant l'EEDD dans ses missions, suivi des lettres de cadrage ministérielles issues de la Conférence environnementale 2012*).

En ce sens, les organisations et participants de l'ENC et des territoires, qui se sont portés volontaires pour l'approfondir, s'accordent pour considérer que ce groupe de travail s'inscrit dans un calendrier plus large que la conférence environnementale 2013 et conviennent qu'il s'agit d'un chantier de l'ENC à poursuivre jusqu'en 2014. Cependant le travail de croisement entre les groupes du 10 juillet a permis d'enrichir et compléter les propositions des GT1 à 4 par certaines de celles proposées par le GT 5.

A) Éducation formelle, scolaire et supérieure

A – 1) De l'école au lycée

Enjeux

Les deux aspects « pivots » de la généralisation de l'éducation au développement durable, menée par le ministère de l'éducation nationale - intégration des enjeux environnementaux majeurs et de développement durable dans les enseignements et développement du nombre d'écoles et d'établissements scolaires en démarche globale de développement durable⁶ - doivent être poursuivis et s'inscrire dans un effort de moyen-long terme pour en percevoir les avancées et le développement.

De nombreux projets existent déjà dans les établissements scolaires, mais ceux-ci s'appuient souvent sur le volontariat des enseignants et/ou de certains chefs d'établissements scolaires. Nombre d'entre eux ne sont pas encore assez repérés, et donc valorisés. Or, il faut à présent susciter un effet d'entraînement positif dans le long terme, d'un plus grand nombre d'écoles et d'établissements scolaires.

En ce sens, il importe que les textes d'application de la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'Ecole de la République permettent de faire de l'école et de chaque établissement éducatif un lieu d'apprentissage et d'expérimentation active de tous les moyens ouvrant vers la transition écologique et énergétique.

Une mission confiée par les ministères chargés de l'écologie et de l'éducation nationale au Recteur Jacques Moret doit permettre d'identifier des modalités pour une prise en compte accrue des enjeux de la biodiversité par les enseignements disciplinaires comme par les actions éducatives, dans et hors de l'établissement.

Propositions

- Systématiser l'inscription des projets EEDD et démarches de DD, impliquant l'ensemble de la communauté éducative, les collectivités, les associations et les acteurs économiques du territoire, dans le cadre du Projet d'école et du Projet d'établissement et, le cas échéant, de la mise en œuvre des Projets éducatifs territoriaux (PEDT), notamment à

⁶ Note de service n°2013-111 du 24-7-3 [Démarche globale de développement durable dans les écoles et les établissements scolaires \(E3D\) - Référentiel de mise en œuvre et de labellisation](#)

travers la signature de conventions de partenariats pour l'EEDD entre les échelons locaux de l'Education Nationale et les autres partenaires locaux;

- soutien et valorisation des multiples dispositifs et démarches d'écoles et d'établissements éducatifs éco-responsables et des actions réalisées par les enseignants qui s'impliquent ;
 - soutien de projets ouverts, ancrés dans les territoires articulés avec les dynamiques d'autres acteurs : l'école ou l'établissement scolaire, lieu de démonstration et d'apprentissage pour la transition écologique (compost, jardin et mare pédagogiques, capteurs solaires, éolienne, restauration collective en alimentation biologique...);
 - élargissement des missions d'instances existantes (Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté, etc.) ; instauration d'un éco-conseil avec participation directe des élèves ou des étudiant-e-s éco-délégué-e-s ou éco-responsables ;
 - introduction de l'éco-citoyenneté dans l'enseignement d'une morale laïque et civique.
- Conforter et développer des offres de formations continues regroupant conjointement des enseignants, autres personnels et les acteurs territoriaux concernés et impliqués dans ces projets (associations, collectivités, entreprises,...).
- généralisation de la formation des enseignants en créant des sessions et parcours de formation initiale, permanente et continue à l'EEDD ; introduction d'un module EEDD dans le cahier des charges des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ;
 - sessions de formation collective sur sites, impliquant l'équipe éducative au complet avec élèves, parents, employé-e-s territoriaux, élus municipaux et communautaires, acteurs associatifs, habitants, agriculteurs, et entreprises du territoire, etc... ;
 - encouragement à l'interdisciplinarité, à la transversalité et à la mise en œuvre de méthodes pédagogiques actives et participatives, développement d'axes transversaux de recherche active et d'expérimentation pratique pour aider à développer des compétences multiples savoirs/savoir-faire (capacités) / savoir-être (attitudes) ; identification de personne(s) « référents/relais/contact » dans chaque établissement.
- Mobiliser et conforter les leviers favorisant le développement des sorties scolaires et classes de découverte de proximité
- soutien et développement des sorties de terrain avec et dans l'environnement plus ou moins proche, en facilitant d'autres organisations du temps scolaire ; lever les freins administratifs et réglementaires qui s'opposent à l'organisation de séjours en pleine nature ;
 - soutien aux séjours de classes de découverte ; instauration d'un droit à une "sortie scolaire avec nuitée(s)" pour chaque élève dans son parcours de l'école maternelle et de l'école élémentaire.
- Mettre en place un outil de valorisation nationale des projets, mis en œuvre dans ce cadre, en lien et en concertation avec les structures et les réseaux d'EEDD existants dans les territoires.
- Mise en place d'un « réseau /site » qui permette le recensement et une saisie de projet et joue le rôle d'un centre de ressources ; *ces outils servant à soutenir et accompagner les autres propositions qui précèdent.*

Points d'attention, de débats, de divergences

- permettre l'instauration d'un espace/temps EEDD pour donner les moyens aux équipes d'impulser des projets au long cours, porteurs de sens, faisant appel à des partenaires ou ressources extérieures ;
- faciliter une participation plus massive à des temps forts médiatisés pour valoriser les projets des établissements scolaires et de leurs partenaires (*Semaine annuelle du DD ; Journée mondiale de l'environnement, Campagnes de solidarité internationale, Semaine de la Mobilité, Fête de la Nature, Journée mondiale de l'Océan, etc.*)
- mise en place d'un pré-comité associant tout ou partie des futurs usagers (enseignants, élèves, personnels, parents,...) autour des collectivités dès la planification et la construction d'un nouveau bâtiment ou site scolaire ; insérer dans les critères de construction ou de rénovation des établissements scolaires, péri-scolaires et extra-scolaires des espaces dédiés à l'éducation à la biodiversité.
- un livret Passeport écocitoyen (de type portfolio) qui pourrait garder la trace des expériences de l'élève et l'étudiant tout au long de sa scolarité et de ses études dans ce domaine de l'EEDD, et permettrait de suivre l'acquisition de savoirs et comportements dans le temps.

A – 2) L'EEDD pour les établissements d'enseignement supérieur

Enjeux

Le « verdissement » progressif et systématique des disciplines de l'enseignement supérieur comme une **ample sensibilisation de tous les étudiants aux enjeux environnementaux et du DD sont indispensables pour accompagner les nécessaires transitions**. Dans le contexte d'une implication renforcée des acteurs de l'enseignement supérieur, il importe de **poursuivre les démarches d'intégration du développement durable dans tous les cursus de l'enseignement supérieur** que ce soit en formation initiale ou continue. Au-delà de la création de filières d'expertise ou programmes d'excellence, il est essentiel de s'assurer d'une dissémination des concepts du développement durable dans l'ensemble des cursus quel qu'en soit le programme suivi.

Il s'agit également pour accompagner ce processus de verdissement des diplômes, de mettre en œuvre une démarche d'identification des compétences pré-professionnelles, demandées par les entreprises, que les élèves et étudiants doivent maîtriser avant leur entrée dans la vie active.

Sur une population d'étudiants adultes, il est par ailleurs primordial de **veiller à une recherche d'exemplarité des établissements d'enseignement supérieur** (gouvernance, gestion des infrastructures, accessibilité, conditions de vie, de logement et d'étude...). Les démarches de développement durable comme le Plan vert (art 55 de la loi Grenelle 1) doivent favoriser cette éco-responsabilité.

Propositions

Dans ce domaine, des actions sont à poursuivre et renforcer concernant :

- la valorisation des politiques d'environnement et de développement durable des établissements d'enseignement supérieur :
 - Soutenir la démarche Plan vert de DD de l'établissement afin de faire de celui-ci un lieu de pédagogie intégraleAppuyer les travaux engagés par la CPU⁷ et la CGE⁸ sur une labellisation DD valorisant la démarche Plan vert de l'établissement
- l'élaboration de référentiel(s) de compétences et les recommandations pédagogiques associées en matière de développement durable : travaux initié par la CGE et la CPU associant MEDEF, Conférence des titres d'ingénieurs et autres acteurs (services de l'Etat, collectivités, associations ...)
 - Transmettre à tous les étudiants une connaissance des enjeux liés au DD et un ensemble de compétences génériques,
 - Permettre un approfondissement « métier » le cas échéant (*par exemple : médecine/écotoxicologie, ingénieur/éco-conception etc...*)
 - Faire évoluer les méthodes pédagogiques : projets collectifs et concrets mélangeant les origines disciplinaires des étudiants et des enseignants ; outils collaboratifs (réseaux, Moocs⁹ ...); posture de l'enseignant (coach, accompagnant...)
 - Mettre la recherche au service de la pédagogie : recherche transdisciplinaire ; apports de la recherche en EDD, du scolaire au supérieur
 - Créer un Master européen EEDD valide dans toute l'Europe

⁷ CPU = Conférence des Présidents d'Universités

⁸ CGE = Conférence des Grandes Ecoles

⁹ MOOC = massive open online course (cours en ligne ouverts et massifs)

- la valorisation des compétences des étudiants : travaux initié par la CGE et la CPU associant MEDEF, Conférence des titres d'ingénieurs et autres acteurs (services de l'Etat, collectivités, associations ...)
 - Evaluer les compétences en DD des étudiants des universités et grandes écoles
 - Test à minima sur les connaissances des enjeux liés au DD
 - Evaluation tutorée individuelle et collective en situation concrète (projet) - portfolio
- La promotion des initiatives étudiantes en faveur de l'environnement et du DD.
 - Soutenir les associations étudiantes en valorisant les projets associatifs dans les cursus

B) L'EEDD dans la formation de formateurs

Enjeux

En lien avec les sous-thèmes précédents et suivants, la **formation de formateurs** sur les enjeux de l'environnement et du développement durable est considérée comme un **levier essentiel de démultiplication et de progrès**.

Cet objectif apparaît **essentiel concernant la formation initiale, comme continue des enseignants et éducateurs professionnels**. Il est tout aussi important de développer des formations de formateurs démultipliant la sensibilisation auprès des décideurs, agents des trois fonctions publiques, comme des écoles doctorales.

Propositions

- Adopter un plan national d'action de formation des enseignants à l'écologie et au développement durable dans le cadre des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ; créer des sessions et parcours de formation initiale, permanente et continue ; introduire un module dans le cahier des charges des ESPE ;
- Intégrer un volet de sensibilisation et d'EEDD dans les stratégies et démarches de développement durable de tous les établissements et organismes publics et privés de formation initiale, permanente, continue et d'enseignement supérieur ;
- Développer la recherche-action en EEDD et le développement d'axes transversaux de recherche active et d'expérimentation pratique pour aider à développer des compétences multiples [*savoirs/savoir-faire (capacités)/savoir-être (attitudes)*]
- Soutenir la mise en place des modules d'intégration du développement durable dans les formations des animateurs territoriaux, éducateurs professionnels, les diplômés de la jeunesse et des sports, etc, en lien avec les Opcv, le Cnftp, les collectivités.

C) L'EEDD à destination de tous les publics : dialogue territorial, EEDD et participation citoyenne

L'EEDD est essentielle pour accompagner le processus de transformation de notre société et le changement de nos modes de vie. **Cette éducation citoyenne, c'est aussi la sensibilisation et la formation de tous les publics à tous les âges de la vie, que ce soit dans le cadre familial, professionnel, civique, des activités et loisirs sportifs ou culturels.**

Des axes d'amélioration pour une meilleure convergence des actions et des acteurs et permettre de consolider notamment les moyens affectés et les partenariats entre secteur associatif, pouvoirs

publics et autres acteurs sont à rechercher ; certains d'entre eux ont été évoqués lors des 3^e Assises de l'EEDD à Lyon.

Il s'agit de proposer des pistes de travail permettant de faire valoir la place importante de l'EEDD dans la phase d'élaboration comme dans la mise en œuvre des plans et schémas territoriaux pour contribuer à renforcer la cohérence et l'articulation entre les politiques publiques territoriales et nationales.

C – 1) Donner sa place à l'EEDD dans le champ des politiques territoriales et éducatives en vue de la transition écologique

Enjeux

L'action territoriale d'EEDD, paraît en premier lieu la modalité la plus favorable et opérante pour favoriser le lien entre dialogue territorial sur les enjeux et participation citoyenne pour accompagner les changements nécessaires.

Propositions

- Systématiser l'intégration d'un volet EEDD dans tous les plans et schémas nationaux et territoriaux de politiques publiques (*SRCE, SRCAE, SDAGE, PRSE, PEDT, etc*) et inscrire explicitement l'EEDD comme partie intégrante dans les missions d'établissements publics de l'État dont les Agences de l'Eau.
 - S'appuyer sur la révision ou la création de nouveaux plans régionaux ou locaux environnementaux et éducatifs : mise en place des SRCAE (Schéma Régional Climat Air Énergie) SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique), et PRSE (Plan Régional santé Environnement) révision des SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021), intégration des dispositions Grenelle II dans les SCOT, etc, en lien avec les projets de lois en cours ou à venir (*projet de loi cadre biodiversité, projet de loi transition énergétique, projet de loi urbanisme logement, etc*) ;
 - Intégrer un volet EEDD dans la mise en place des Projets éducatifs territoriaux (PEDT) ;
 - Faciliter la mise en œuvre des espaces de dialogues, de concertation et de mise en réseau en EEDD pour développer la transversalité entre les politiques publiques, mieux articuler les politiques éducatives locales avec les politiques environnementales et de développement durable d'un territoire, travailler à intégration de l'EEDD dans les politiques publiques ;
 - Imposer la mention des actions éducatives dans les trames vertes et bleues ainsi que dans les SRCE ;
 - Les mesures/actions d'EEDD pourraient, sous certaines conditions, être recevables en tant que mesures d'accompagnement aux mesures compensatoires pour en améliorer l'efficacité.
- Soutenir et développer une offre de formation continue associant les divers acteurs du territoire pour faciliter et accompagner l'émergence et le développement de projets multi-partenariaux d'EEDD ;
 - sensibilisation et formation de tous les acteurs éducatifs, associatifs et acteurs locaux de différents secteurs publics et privés (*enseignants, animateurs, services éducation, périscolaire, associations locales, techniciens de collectivités, secteur social, sportif, culturel, santé, solidarité etc.*)
 - sensibilisation et formation des représentants de l'État au niveau territorial (*par ex : agents et techniciens des services déconcentrés de l'État*) qui peuvent avoir un rôle important d'impulsion
 - sensibilisation et formation du secteur économique (*par ex : personnels ou décideurs de CCI, de chambres de métiers et d'agriculture, membres de Conseils économiques et sociaux, secteur de l'ESS, syndicats de salariés et représentants du personnel, etc.*)

- Travailler sur les conditionnalités financières en faveur de l'EEDD dans le cadre d'une politique EEDD concertée et multi-partenaire
 - conditionner les dotations financières de l'État ou des Agences aux politiques environnementales à la mise en place d'un volet EEDD pour les accompagner (*par ex comme sur le territoire de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les subventions aux contrats de rivières conditionnées à la présence d'un volet EEDD*)
 - réserver et dédier un pourcentage des montants de travaux liés aux politiques publiques d'aménagement à l'action éducative (*par ex : projets LGV, d'autoroutes, d'urbanisme et de mobilité, de rénovation urbaine, etc*)
 - réorienter ou élargir des financements publics et privés pour soutenir les projets d'EEDD (*par ex : contribution sur la rénovation du bâti d'établissements éducatifs, pourcentage sur les projets d'aménagements, doter un fond spécifique etc*)
 - conforter la reconnaissance de l'intérêt général des actions associatives d'EEDD dans le domaine fiscal (*éligibilité au mécénat par ex*)
 - travailler sur les modes d'engagement des collectivités pour participer financièrement à des projets nationaux d'EEDD
 - créer des lignes budgétaires dédiées à l'EEDD dans les programmes européens (FEDER, etc)

Points d'attention, de débats, de divergences

- toute instance décisionnelle ou comité de pilotage de démarche DD dans notre pays doit proposer une déclinaison composée de jeunes.

Point d'attention sur => la nécessité de mettre en place une Politique Publique entièrement dédiée à l'EEDD transversale et concertée favorisant l'articulation des volets EEDD intégrés dans les politiques publiques locales trop peu mis en relation entre eux et entre les différentes échelles.

Point d'attention sur => les effets pervers d'une éco-conditionnalité trop stricte qui pourrait brider les décideurs notamment locaux, et les enseignants et ferait passer, au nom des principes, à côté des résultats attendus.

Point d'attention sur => le fait que le PEDT s'appuie sur les processus de réforme des rythmes scolaires et vise à permettre de développer toutes sortes d'actions éducatives. Dans tous les cas, l'EEDD ne constituera donc qu'une partie du PEDT.

Point d'attention sur => la facilitation et le soutien à la participation des jeunes, leurs initiatives et leurs projets en faveur de l'environnement et du développement durable en s'appuyant sur les politiques et dispositifs relatifs à la Jeunesse (programme Priorité Jeunesse, CRIJ, BIJ, Agence du Service Civique, etc)

Divergences sur => la notion d'État « garant » de la reconnaissance et du soutien aux actions et des projets multi-partenariaux, par le biais de conventions, chartes, labels, etc , pour les favoriser et les soutenir.

C – 2) Promouvoir l'EEDD comme outil/moteur de la participation citoyenne et du dialogue territorial

Enjeux

Préparer l'individu à l'exercice de la citoyenneté est nécessaire à l'efficacité des politiques publiques liées à l'environnement et au développement durable. L'EEDD y joue un rôle fondamental : elle transmet des savoirs au citoyen mais aussi des compétences pour lui permettre de prendre place aux débats publics. Elle renforce son pouvoir d'agir dans une perspective de co-construction de l'intérêt général.

Les pratiques EEDD sont donc l'un des leviers à actionner pour construire une culture de la participation nécessaire à une société démocratique car elles permettent la compréhension et l'appropriation des enjeux sociétaux et environnementaux, renforcent le sentiment d'appartenance à un territoire, mobilisent le plus grand nombre. C'est au niveau des territoires que le lien entre dialogue territorial et participation citoyenne paraît actuellement le plus opérant.

Propositions

- Mobiliser les démarches et compétences de l'EEDD, au titre des modalités d'accompagnement et de renforcement de la participation citoyenne¹⁰
 - clause de conditionnalité d'action EEDD à insérer au cahier des charges des appels d'offres relatifs à des projets d'accompagnement d'un processus participatif
 - intégrer l'EEDD là où des dynamiques collectives/citoyennes sont en marche, l'acceptabilité de l'EEDD est un enjeu important (*par ex : syndicats de copropriétaires impliqués dans les questions de sobriété/rénovation énergétique, amicale d'habitants souhaitant mettre en place des jardins collectifs et/ou partagés, associations de parents d'élèves impliqués dans les questions liées à la mobilité et à la sécurité aux abords de l'école, conseils de quartiers, etc*).
 - s'appuyer sur les méthodes d'animation et d'accompagnement portées par les acteurs de l'EEDD pour développer le pouvoir d'agir des citoyens
 - développer des recherches-actions sur les processus participatifs et ses croisements possibles avec l'EEDD (faire le lien entre acteurs de l'EEDD et Recherche/Universités)

- Mettre en place des formations traitant à la fois d'EEDD et de participation afin de montrer comment ces deux grandes problématiques se croisent, s'enrichissent et se complètent et insister sur l'émergence de projets innovants.
 - renforcer les liens entre EEDD et structures de participation citoyenne par des actions spécifiques de formation adaptées aux besoins des « cellules de base » de la démocratie locale
 - mettre en place des espaces locaux d'animation permettant de rassembler l'ensemble des acteurs dans leur diversité (éducatifs, sociaux, culturels, EEDD, ESS, conseils de quartiers, consommateurs, habitat conseillers en économie sociale...)
 - s'appuyer sur la filière "animation territoriale" comme levier car en lien direct avec les citoyens, usagers, etc pour qu'elle soit associée à la mise en œuvre des politiques environnementales, urbaines sur un territoire donné et de façon à ce qu'elle accompagne les citoyens dans les changements d'usages, impulse avec l'aide des associations locales EEDD des projets qui participent à l'efficacité d'une politique environnementale (*par exemple dans le cadre d'une politique de développement des mobilités douces par la mise en place d'actions facilitant l'usage du vélo : vélobus, apprentissage du vélo, projets autour de la mobilité durable...*)

- Vers un droit à la participation citoyenne
 - dégager du temps dans les entreprises, collectivités, associations pour permettre aux personnes de s'impliquer
 - débloquer des crédits d'heures pour participer à des actions collectives, participatives et citoyennes, permettre aux citoyens de se rendre disponibles sur le principe du DIF
 - approfondir la connaissance juridique pour accéder et comprendre le contenu des textes relatifs au droit à la participation mais surtout les marges et les modalités d'action qu'ils offrent.
 - renforcer la participation des jeunes aux démarches de Développement Durable, aux instances de concertation et aux instances décisionnelles
 - rapprocher les préoccupations EEDD et celles du service civique

Points d'attention, de débats, de divergences

Point d'attention sur => Les démarches éducatives doivent donc permettre à chacune et chacun d'entre nous d'être en capacité d'avoir une lecture critique des organisations que les humains mettent en place pour vivre ensemble.

Divergence sur => le « crédit d'heures » imposé aux entreprises paraît peu opérant dans le contexte économique actuel (dans les faits, il s'agit d'un prélèvement supplémentaire).

¹⁰ Loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement

Éclairage du débat sur ce point dans le GT : L'EEDD dans l'entreprise est du ressort des partenaires sociaux et de l'accord d'entreprise mais elle peut s'appuyer sur le réseau local de référents et s'inscrire dans d'autres projets locaux : par exemple participation au PEDT par des interventions de professionnels dans les classes ou des visites de classes sur des sujets tels que les énergies renouvelables et la transition énergétique (producteurs d'électricité), l'éco-mobilité et les déplacements, la gestion de la forêt, les pratiques agricoles le cycle de l'eau, cycle des déchets, etc...

C – 3) L'Espace National de Concertation et les Espaces territoriaux

Enjeux

Progresser dans la mise en visibilité et le développement de ce champ d'activité nécessite de poursuivre et renforcer le recueil de données, le suivi et l'étude des initiatives existantes (dans une logique « d'observatoire / apprenant ») en s'appuyant sur les travaux d'état des lieux national (cartographie et évaluation qualitative) ouverts au sein de l'Espace national de concertation (ENC). Ces travaux pourront le cas échéant, sur cette base de l'ENC, être repris dans le cadre d'une commission « EEDD » associée au futur CNTE.

Propositions

- Reconnaître et soutenir les travaux de l'Espace National de Concertation pour l'EEDD
 - reconnaître l'Espace National de Concertation comme instance/lieu légitime pour assurer une bonne gouvernance de l'EEDD ; rôle prépondérant dans la politique de l'EEDD ; lui donner les moyens de fonctionner dans la durée
- Reconnaître et soutenir les espaces territoriaux de concertation pour l'EEDD dans les territoires
- Mettre en place, en lien avec les territoires et en impliquant l'ensemble des parties prenantes, une instance « Observatoire / apprenant » pour coordonner/animer l'observation précise des pratiques d'EEDD (*en termes quantitatifs et qualitatifs*), dans l'objectif de percevoir les innovations et de contribuer à une vision prospective (« rendre visible et rendre efficace »)
 - outil, instance d'état des lieux, de veille, d'évaluation, de prospective et d'innovation sociale/pédagogique
 - repérer, faire connaître et promouvoir des processus participatifs qui intègrent l'EEDD :
 - mener une analyse prospective pour voir comment les processus éducatifs EEDD et démarches participatives peuvent davantage se croiser et favoriser une meilleure participation
 - aller vers un référentiel d'évaluation qualitative, partagée et territoriale
 - faire une veille des actions qui intègrent des pratiques/dynamiques EEDD = conception d'un outil qui valorise ces initiatives, sources d'inspiration pour des acteurs de la concertation (et inversement)
 - explorer les outils, méthodologies du secteur de l'EEDD et de l'éducation populaire en général qui nourrissent les pratiques participatives (*ex : théâtre forum, porteur de paroles, interventions artistiques, etc*).

D) L'EEDD en termes d'information et de sensibilisation, éducation citoyenne

Pour **favoriser et renforcer l'implication du plus grand nombre, il importe de donner à chacun les moyens de s'informer, s'engager et avoir la capacité d'agir en toute conscience**. Cela implique de progresser la mise en synergie et une ample valorisation des actions de sensibilisation, d'information, d'éducation, de tous les publics dans tous les lieux et temps de vie et le développement de projets multi-partenariaux d'EEDD.

D – 1) Citoyens, consommateurs, et grand public

Enjeux

Dans le même esprit de renforcement croisé des impulsions, prise de responsabilité et initiatives de tous les acteurs, à toutes les échelles, il importe de faire évoluer les choix et les comportements de la société dans son ensemble vis-à-vis des modes de vie, de l'environnement et de l'économie des ressources,

Aider à l'amplification et à la démultiplication des messages auprès du plus grand nombre, accompagner les évolutions des modes de vie et des comportements au quotidien comme dans la sphère professionnelle sont des objectifs à poursuivre, en partenariat avec tous les acteurs publics et privés.

Propositions

- Evolution et mise en cohérence des campagnes de mobilisation nationales existantes en renforçant leur dimension positive et participative, impliquant toutes les composantes de la société (familles, associations de consommateurs, collectivités, entreprises, médias, réseaux numériques) et déclinées territorialement.
 - diffusion dans les médias d'actions menées (clip vidéo, reportage photos...)
 - intégrer une animation participative de DD sur un territoire local dans le cadre d'événements grand public (action sur les places publiques)
- Instance d'observation et de suivi des pratiques de changements des citoyens au quotidien, croisant et mutualisant des sources de données existantes (éco-citoyenneté)
 - mettre en place un baromètre annuel sur la « culture écocitoyenne »
 - mise en place d'un comité d'éthique transdisciplinaire pour avancer collectivement sur la conduite du changement, et systématiser l'approche / analyse sociologique au préalable à toute action en s'appuyant sur les sciences humaines et sociales
- Encourager, aux mailles de territoires pertinentes, la mise en place et le développement de lieux d'accueil, de ressources et d'information du public, de type « Maisons de l'écocitoyenneté »
 - structurer ces espaces en réseau national (« centres de ressources environnementales pour leur permettre de mieux répondre à la demande sociale d'informations sur l'environnement, la santé, la participation citoyenne...
- Travaux pour préciser les méthodologies, avant mise en œuvre, de l'affichage environnemental des produits de grande consommation en France et la promotion de la politique française et communautaire d'affichage environnemental des produits de grande consommation, à poursuivre avec les acteurs économiques et tous les professionnels publics et privés concernés.

Enjeux

Des axes de complémentarité sont à rechercher avec d'autres démarches telles que: l'EEDD et la responsabilité sociétale des organisations publiques comme privées (RSE, RSO, éco-responsabilité, administration exemplaire) et dans le monde du travail pour la sensibilisation, l'acculturation, la participation et l'implication active des décideurs, des salariés et de leurs organisations représentatives.

Propositions

- Prendre en compte la sensibilisation et l'EEDD dans les démarches ou stratégies de DD des organisations ainsi que dans les orientations de formation de l'organisation ou de l'entreprise et dans le « reporting extra-financier » (*en lien avec les travaux initiés au sein de la « Plateforme RSE »*)
 - créer l'obligation de reporting sur les actions relatives à l'EEDD pour toutes les entreprises ou organisations à partir de 50 salariés ; inscrire dans les rapports d'activités un volet économie sociale et solidaire
 - promouvoir et favoriser la présence dans les documents internes aux organisations (*par ex : règlement intérieurs, documents contractuels salariés-employeurs, chartes de fonctionnement...*) d'éléments favorisant les actions d'EEDD¹¹.
- Impliquer les Instances Représentatives du Personnels (IRP) pour l'élaboration et le suivi des actions de sensibilisation et de participation citoyenne, en interne (*par exemple en élargissant les missions du CHSCT*) ;
- Réorienter des financements vers le soutien aux projets ou aux acteurs d'EEDD
 - faciliter l'accès des activités associatives d'EEDD au mécénat d'entreprise pour l'environnement
 - autoriser le 1% culturel à être affecté à l'environnement/RSE
 - instaurer une éco taxe de 1% qui irait à un fonds pour l'EEDD, prélevé dans le montant de passation de marchés des entreprises (*par exemple éco taxe de 1% à prélever sur les budgets de campagnes publicitaires*)
 - mobiliser les fonds financiers dédiés à la participation citoyenne (1% citoyen)
 - favoriser l'implication et la participation des salariés et usagers aux démarches de développement durable et de responsabilité sociale et environnementale des organisations (entreprises, administrations, associations)
- Développer des passerelles et partenariats multiples entre le monde professionnel (monde de l'entreprise notamment), le monde scolaire et le monde associatif

Points d'attention, de débats, de divergences

- étudier les conditions et modalités de création d'un droit individuel à la participation, dans le temps du travail
- intégrer des critères de DD dans l'intéressement des salariés ; Faire porter le crédit d'impôt sur des critères liés à la Politique DD de l'entreprise ;
- ajouter la biodiversité aux fonctions des CHSCT.

Divergence sur => l'élargissement du 1 % culturel pour être affecté aux actions EEDD en lien avec la RSE, risquerait d'alourdir les taxes et de retirer des moyens dédiés au développement de la culture

¹¹ Sur la base du principe 2 de la Charte de l'environnement indiquant que « toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et l'amélioration de l'environnement ». Loi constitutionnelle n° 2005-25 du 1^{er} mars 2005 relative à la Charte de l'environnement.

V) Autres problématiques, pistes de propositions travaillées au fil des travaux des 5 groupes

GT 1

- Mener une réflexion à l'échelle nationale (au sein de l'ENC) pour voir comment opérer l'intégration d'un volet EEDD dans les PEDT

GT2

- Etendre l'EDD en milieu scolaire aux questions de solidarité internationale (*favoriser la mise en œuvre de projets avec des écoles ou des établissements éducatifs d'autres pays, trouver des financements, s'appuyer sur les DAREIC, adapter les projets au niveau des élèves, etc...*)

GT3

- Promouvoir, dans les accueils collectifs de mineurs (ACM) des équipements, des modes de fonctionnement et des manifestations responsables

GT 4

- Sensibiliser et former au DD, les salariés des services en charge de l'organisation des lieux de travail (restauration collective, mobilité, services généraux, parc informatique...)

- S'assurer de la prise en compte de l'EEDD dans les formations Développement durable proposées par le CNFPT

- Indemniser les frais de déplacements autres que ceux effectués en voiture ; Inscrire la démarche dans le cadre obligatoire des remboursements liés aux déplacements (domicile /travail et déplacements professionnels) ; Rendre obligatoire le remboursement des titres de Transports en commun à tous.

GT5

Recherche : Créer ou modifier une unité pluridisciplinaire (*sciences de l'éducation, sciences sociales et sciences de la nature*) de recherche du CNRS de façon à ce qu'elle ait clairement à étudier l'éducation, la médiation et la communication relative à la biodiversité. Sa mission serait aussi de développer la recherche/action sur le thème de l'éducation à la biodiversité. Elle serait dotée d'une interface avec la société civile permettant à celle-ci de participer à la construction des sujets de recherche ; Reconnaître dans le temps de travail des chercheurs celui qu'ils consacrent à la médiation et à l'éducation auprès des acteurs de l'éducation à la biodiversité ; Construire une base de donnée nationale des ressources relatives à l'éducation à la biodiversité contenant soit les documents eux-mêmes, soit leur références, alimentée par l'ensemble des acteurs liés à la biodiversité

VI) Liste des participants aux travaux préparatoires menés dans le cadre de l'Espace National de Concertation pour l'EEDD

Barthelemy Astrid (REFEDD)	Houalet Barbara (Vivacités/ERC EEDD Idf)
Beaudouin Pierre (FNE)	Joigneau Guesnon Caroline (UNCPPIE)
Belchi Philippe (ONF)	Jouhaneau Michelle (MEDDE/CGDD/DDD)
Bernardi Laurent (SNUipp-FSU)	Joffre Alain (OCCE)
Blanc Olivier (Réseau Ecole et Nature)	Lasserre Thierry (MSJEPVA)
Bouillon Romain (Of-FEEE)	Labaye Elizabeth (SNES – FSU)
Bourquard Claude (GRAINE Ile de France)	Ladevèze Elise (GRAINE Rhône-Alpes)
Bregeon Jacques (CGE/ Commission DD)	Lange Jean-Marc (Université de Rouen)
Caradec-Argoud Laurence (Eco-Emballages)	Lérévérend Thierry (Of-FEEE)
Carteron Jean-Christophe (Euromed/CGE)	Leroy Celine (CPU)
Clément Florence (Ademe)	Magnier Martine (Fédération des PNR)
Clémentine Sandrine (MAAF -DGER)	Maillot Virginie (LPO)
Coblence Fabienne (MSJEPVA)	Majou Gérald (CGE)
Cochery Steven (MAAF -DGER)	Masson Rémi (Véolia environnement)
Colin Nathalie (DRAAF LR)	Martel Olivier (Grand Lyon)
Cousin Florence (SNCF)	Mulnet Didier (CPU)
Dada David (Surfrider)	Nizri Julien (HFDD Min Jeunesse et Sports)
De Monclin Florence (FNH)	Olivier Michelle (SNUipp-FSU)
Delhay Annick (ARF / Région PACA)	Peignat Bernadette (Sgen-CFDT)
Delhay Christine (Comité 21)	Pinchon Sébastien (Planète Sciences)
Dimtcheva Ralitzia (Eco-Emballages)	Raulin Florent (GRAINE IdF)
Douche Hélène (Groupe EDF)	Raveneau Patrice (FNH)
Dulin Antoine (SGDF)	Resche-Rigon Frédérique (FNE)
Dussaux Maryvonne (STEF-ENS Cachan-IFE)	René Benoit (ERC Rhône-Alpes)
Fusil Sylvie (CREEDD Haute Normandie)	Roulleau Thomas (La Poste)
Gauthier Hélène (GRAINE Midi-Pyrénées)	Rousselot Lucie (Deyrolles pour l'Avenir)
Gérard Roland (CFEEDD)	Sanchez Hélène (ARENE Ile de France)
Giordano Thérèse (ADEME)	Schimenovitz Fabienne (ADEME / DR Idf)
Goubault Olivier (FCPN)	Touzé Guillaume (CFEEDD – SGEN-CFDT)
Gourin Julien (MEDDE/CGDD/DDD)	Thubé Francis (Ifrée)
Godher Mathilde (Eco-Emballages)	Tutenuit Claire (EpE)
Guinot Hélène (Ligue de l'enseignement)	Valantin Jean-Michel (HFDD MEN /DGESCO)
Hedrich Philippe (SGEN-CFDT)	Venard Béatrice (DASEN 69)
Héron Dominique (Véolia Environnement)	Villaumé Frédéric (GRAINE Rhône-Alpes)
Hortolan Michel (Ifrée)	Vincent Benoit (GRAINE Rhône-Alpes)

Contributions écrites :

- Anne Vernier (Nausicaa)
- S.Esmiol et V.Raimondino (Conseil régional PACA)
- A.Henneveux-Pailly (Conseil régional du Centre)
- S.Pellegrino (Comité d'Agglomération Pôle Azur Provence)
- Ariena, Réseau Associatif Régional d'EEDD, Alsace